

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

UOB : grève des personnels administratifs

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

APRÈS une période d'apaisement des tensions depuis la reprise des cours dans le secteur de l'enseignement supérieur le 14 septembre dernier, les personnels administratifs, techniciens et ouvriers de l'Université Omar-Bongo (UOB) de Libreville ont entamé une grève illimitée hier en début de journée. Cinq points de revendications sont sur la table du directoire de la doyenne des universités gabonaises.

Selon la secrétaire générale de l'Université Omar-Bongo, Henriette Aurélie Mombey Massala, "ces derniers revendiquent tout d'abord le paiement de la prime de technicité, la mise à

plat du fichier des primes et l'harmonisation pour réduire les injustices et le clientélisme. Aussi, ils réclament le paiement de la prime de permanence, ils veulent également savoir ce qu'il en est des bénéficiaires de la prime d'astreinte". Avant d'ajouter que "le paiement de la prime de l'arbre de Noël et du transport des personnels, sans oublier la prise en compte des aides sociales sont également à l'ordre du jour". Par ailleurs, la secrétaire générale de l'UOB a confié à L'Union que "le recteur a reçu les partenaires sociaux et a assuré du paiement de la prime de technicité suivant les disponibilités que le Trésor mettra en place. Quant aux autres points, ils resteront à l'étude".



Photo : F. M. MOMBO

Le directoire de l'UOB entend trouver des solutions aux problèmes posés.

À noter que ce mouvement des personnels administratifs, techniciens et ouvriers de service

lancé hier a causé la fermeture du portail central de l'établissement et provoqué, au passage,

quelques perturbations de circulation sur le boulevard Paul-Marie-Yembit.

Grippe aviaire: plus de 200 000 canards abattus en France

I. I (Sce: AFP)
Libreville/Gabon

Quelque 100 000 canards ont été abattus à l'intérieur des foyers de contamination identifiés en France, tandis que 104 000 ont fait l'objet d'abattages préventifs autour de ces foyers, a indiqué à l'AFP le chef des services vétérinaires et directeur général adjoint de l'alimentation Loïc Evain. "Il en reste à peu près 400 000 à abattre" préventivement, a-t-il ajouté.

Le dernier bilan du ministère français de l'Agriculture fait état de 61 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (communément appelée grippe aviaire) en France au 1er janvier, dont 48 dans les Landes, dans le Sud-Ouest, qui compte un grand nombre d'exploitations d'oies et canards destinés à la production de foie gras. Les autorités ont décidé d'abattre préventivement l'ensemble des volailles élevées dans un rayon d'un kilomètre autour d'un foyer identifié. Entre un et trois kilomètres autour du foyer, "tous les palmipèdes" confinés ou non sont abattus, de même que les autres

types de volailles "quand elles ne sont pas claustrées", a précisé M. Evain. "On est face à un épisode exceptionnel avec un virus très très contagieux" qui "touche des élevages en plein air mais pas seulement", a souligné le responsable ministériel. "Si la propagation du virus continue, il faudra qu'on prenne des mesures encore plus drastiques", a-t-il averti. Ces mesures seront "fondées sur une base scientifique, absolument indispensable pour expliquer aux éleveurs concernés la pertinence des décisions que l'on prend", a-t-il précisé.

Dans un communiqué hier, la Confédération générale de l'aviculture (CFA), affiliée au puissant syndicat agricole FNSEA, estime "urgent que l'État renforce ses moyens d'action sur le terrain, en collaboration avec la filière, pour agir au plus près et au plus vite" afin d'endiguer le virus H5N8, responsable de cette grippe.

Les syndicats agricoles Confédération paysanne et Modéf dénoncent quant à eux les abattages préventifs d'animaux sains, les jugeant "aussi inefficaces sanitaires qu'inacceptables moralement".

ANFEP: le DG Nadine Patricia Anguille Obame installée

CM
Libreville/Gabon

DIRIGE par son président, Claude Augé Akoulou Eyeleko, le Conseil d'administration de l'Agence nationale de formation d'enseignement professionnel (ANFEP) s'est tenu dernièrement à Libreville. Au cours de ces travaux, les administrateurs ont entériné la nomination de Nadine Patricia Anguille Obame au poste de directeur général (DG) de cette Agence, intervenue lors du Conseil des ministres du 20 novembre dernier et le nouveau cadre juridique régissant cette entité publique.

En effet, comme l'a souligné le président du Conseil d'administration, les modifications apportées au cadre juridique de l'ANFEP s'inscrivent dans le cadre de sa réorganisation et touchent entre autres "la dénomination qui n'est plus Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnel (ANFPP), les statuts de l'Agence, l'organisation et le fonctionnement des établisse-



Photo: Abel Eyeghe

La DG de l'ANFEP, Nadine Anguille Obame installée par le PCA de ladite structure, Claude Augé Akoulou Eyeleko.

ments publics de formation et d'enseignement professionnel, ainsi que le nombre des membres du Conseil d'administration qui passe de 21 à 15", a-t-il souligné. Au titre des grandes réformes insufflées dans l'organisation et le fonctionnement de l'ANFEP, il est à retenir que les centres auront des conseils d'établissement dans lesquels siègeront les personnes issues du secteur privé pour le

respect de la mise en œuvre du partenariat public-privé. La méthodologie de la mise en place de l'adéquation formation-emploi changera. " Désormais, il s'agira d'aller vers les opérateurs économiques, collecter leurs besoins de formation. À ces besoins, nous allons rédiger des programmes de formation adaptés aux besoins de l'économie réelle", a précisé Claude Augé Akoulou Eyeleko.